



Entreprise radié et injonction de payer !!!

Par **valdathena**, le **30/10/2010** à **12:18**

Bonjour, j'attends de recevoir dans les jours qui viennent une injonction de payer suite à un procès en appel, ma question est : ladite société a bénéficié d'une dissolution anticipée en mars 2009, le liquidateur n'était autre que le gérant de ladite société une radiation d'office a été prononcée en juillet 2009 pour absence de clôture sans demande de prorogation par le liquidateur. Donc cette injonction devrait émaner de cette société et de son liquidateur, mais ils n'ont plus d'existence légale, puis-je de ce fait faire opposition à cette injonction et espérer qu'elle soit frappée de caducité par le tribunal ? Merci d'avance pour vos réponses. Je tiens à préciser que lors de l'appel ladite société et son liquidateur étaient représentés !!! alors que déjà la radiation d'office avait été prononcée depuis plus d'un an ?